

La chronique des arts



Chorale de jeunes Acadiennes à Grandpré.

un bateau et l'équipement nécessaire sur les lieux.

Presque partout où se trouvent des Acadiens, on peut voir un "étrange" drapeau flotter au haut des mâts. C'est le drapeau acadien, le tricolore français avec une étoile dorée dans le coin supérieur gauche.

Au sud de Yarmouth, principale ville de l'ouest de la province, on découvre plusieurs autres villages acadiens. C'est la région des Boudreau, Leblanc, Pothier, et Cottreau tandis qu'un peu plus bas dans les Pubnicos, on trouve surtout les D'Entremont, D'Eon et Amirault.

Au Cap-Breton, les Acadiens se retrou-



Reconstitution de la vie des anciens Acadiens à Meteghan River.

vent surtout sur l'île Madame et dans la région de Chéticamp. Arichat, chef-lieu de l'île Madame, est un des plus anciens villages de la Nouvelle-Écosse. Sa fondation remonte à 1764 et sa cathédrale date de 1838. C'est ici qu'a été fondée, en 1853, l'Université Saint-François-Xavier qui déménagea à Antigonish deux ans plus tard.

Petit-de-Grat est un important village de pêcheurs où on peut louer un bateau et l'équipement nécessaire pour la pêche en haute mer et où l'on peut manger du poulet frit à la mode de la Louisiane.

Petite-Anse est, selon plusieurs artistes et écrivains, l'un des plus beaux endroits de la Côte. Les arbres sont rabougris sur cette île balayée par les vents où on célèbre le festival acadien à la mi-août avec les Boudreau, les Forgeron et autres familles acadiennes.

A 208 km d'Arichat se trouve Chéticamp, grand village acadien de plus de 1 000 habitants. On traverse Belle-Côte, Terre-Noire, Saint-Joseph-du-Moine et Grand-Étang avant d'y arriver.

Chéticamp possède plusieurs bons motels et restaurants d'où on peut facilement explorer les alentours ainsi que le parc national des Highlands du Cap-Breton. La grande église Saint-Pierre est brillamment décorée à l'intérieur et le Musée acadien, exploité par la Coopérative artisanale de Chéticamp, offre en vente de superbes tapis crochétés et autres objets faits sur place.

La célèbre affaire des personnes

Le 18 octobre 1979 marquera l'anniversaire d'une importante victoire dans la lutte pour les droits de la femme. Il y a 50 ans, le 18 octobre 1929 exactement, les femmes du Canada et de tout l'Empire britannique obtenaient le droit d'être reconnues en tant que personnes. Jusque-là, suite à une décision du droit coutumier britannique rendue en 1876, les femmes étaient des "personnes en ce qui a trait aux châtiments et peines, mais non en ce qui a trait aux droits et privilèges".

Or, Emily Murphy, qui en 1916 devint, à Edmonton (Alberta), la première femme à occuper le poste de juge de police, savait qu'il s'agissait d'un privilège et qu'elle n'était pas habilitée en droit à remplir les fonctions de juge. Elle entreprit donc une campagne de presse vigoureuse sur le droit des femmes à siéger au Sénat canadien. La reconnaissance de ce droit était importante car, si le gouvernement du Canada nommait une femme au Sénat, les femmes deviendraient des "personnes" à part entière et jouiraient des droits et privilèges qui s'y rattachent.

Après avoir exercé ses fonctions de juge pendant 11 ans, Emily Murphy décida, devant le silence du gouvernement fédéral, que le statut ambigu de la femme devait être clarifié. Ayant appris que n'importe quel groupe de cinq personnes avait le droit de présenter au gouvernement une pétition en vue d'une décision sur un point de droit constitutionnel, elle forma un groupe en choisissant quatre collègues avec soin, en tenant compte de l'influence qu'avaient ces dernières sur l'opinion publique, par la plume ou par la parole.

Ainsi, par une chaude après-midi d'août, Henrietta Muir Edwards, Louise McKinney, Nellie McClung, Irene Parlby et Emily Murphy signèrent à Edmonton une pétition demandant que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit modifié de façon à accorder aux femmes le statut de "personnes" et à leur permettre de siéger au Sénat. Ainsi débuta la fameuse "Affaire des personnes".

La cause fut entendue par la Cour suprême du Canada et la décision, rendue le 24 avril 1928, décréta que les femmes n'étaient pas des personnes. Elles n'étaient donc pas habilitées en droit à occuper une fonction publique.

"Les Cinq", comme on en vint à les
(suite à la page 8)